

COMMUNE DE MARBOZ
AG/FB

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 17 février 2020 à 20 h 30 sous la Présidence de Monsieur Alain GESTAS, Maire.

Présents : GESTAS Alain, JACQUET Elisabeth, PERDRIX Jacques, CHATELET Jocelyne, SOCHAY Hervé, MARGUIN Christian, MOIRAUD Christelle, JAILLET Christian, NAVARIN Cécile, DELIANCE Alexandre, GRANGER Julien, NEVORET Benoit, MOREL Gérard, POCHON Laurence, MONINOT Céline, VITTE Marie-Christine, POCHON Gérard

Excusés : REYDELLET Pamela, ROBERT Luc,

Secrétaire de séance Monsieur NEVORET Benoit.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 14 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Marché public concernant les repas pour les écoles publiques

Convention avec le Centre de Gestion

Monsieur le Maire informe que le marché de RPC pour les repas de la cantine devra être renouvelé pour la rentrée 2020/2021. Il y a lieu de lancer une consultation.

Monsieur le Maire propose d'être accompagné dans la rédaction des pièces techniques. Il propose de passer une convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un agent. La convention a pour objet de définir les modalités pour une mission temporaire de conseil et d'accompagnement dans le cadre de la conclusion du marché public concernant la fabrication et livraison de repas pour les écoles publiques de la commune.

La Commune versera au Centre de Gestion la somme de 1 250 € pour la totalité de la mission.

La durée de la convention correspondra à la durée de la mission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention avec le Centre de Gestion pour le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour le marché relatif aux repas des écoles maternelle et primaire.

Autorisation de lancer la procédure de consultation des entreprises

Le marché relatif à la restauration en liaison froide pour les écoles maternelle et primaire de la commune arrive à échéance en août 2020 et qu'il y a lieu de le renouveler.

Le contrat issu de la consultation sera un accord-cadre à bons de commandes. Il sera d'une durée d'un an renouvelable tacitement pour une durée de trois fois un an à compter du 17 août 2020.

Les montants minimum et maximum de l'accord-cadre seront les suivants :

- Minimum annuel : 30 000 € HT soit minimum sur 4 ans : 120 000 € HT
- Maximum annuel : 60 000 € HT soit maximum sur 4 ans : 240 000 € HT

La commission d'appel d'offres communale interviendra pour le choix du titulaire. Une seconde délibération sera prise pour autoriser le maire à signer le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commandes

Approbation du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain GESTAS, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Elisabeth JACQUET, 1^{ère} Adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après un vote à l'unanimité

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2019 budget principal :

		Dépenses	Recettes	Soldes d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 924 252.92	2 373 406.52	449 153.60
	Section d'investissement	1 989 232.09	1 375 322.74	- 613 909.35
Report de l'exercice 2018	Section fonctionnement (cpt 002)	24 569.68	/	- 24 569.68
	Report en section investissement (cpt 001)		124 920.19	124 920.19
Total réalisations + reports		3 938 054.69	3 873 649.45	- 64 405.24
Restes à réaliser reportés en 2020	Section d'investissement	118 500.00	118 500.00	0.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 948 822.60	2 373 406.52	424 583.92
	Section d'investissement	2 107 732.09	1 618 742.93	- 488 989.16
	Total cumulé	4 056 554.69	3 992 149.45	-64 405.24

Approbation du compte de gestion 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 du budget principal, Monsieur le Maire informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par la Trésorière en poste et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- approuve le compte de gestion 2019 du budget de la commune.

Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent global cumulé au 31 décembre 2019	- 64 405.24 €
- Excédent de fonctionnement viré l'investissement (repris au cpt 1068)	424 583.92 €
- Affectation à l'excédent reporté (repris au cpt 002)	
- Déficit d'investissement (repris au compte 001)	488 989.16 €

Budget commune : Vote du budget primitif

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2019 et présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2020 qui s'établit ainsi qu'il suit :

fonctionnement		investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 002 006.74 €	2 002 006.74 €	1 554 987.06 €	1 554 987.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif pour l'année 2020.

Tour des commissions :

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

- commission sports, culture, relations avec les associations, vie commerciale, communication fait par Elisabeth JACQUET,

- commission voirie, assainissement, affaires agricoles, environnement, affaires économiques et urbanisme fait par Jacques PERDRIX,
- commission scolaire et centre de loisirs fait par Jocelyne CHATELET,
- commission travaux neufs, gestion des services techniques et des espaces verts fait par Hervé SOCHAY,
- commission gestion et entretien des bâtiments communaux fait par Christian MARGUIN.

Questions diverses

- Signature du bail avec Orange pour l'antenne relais mobile
- Une proposition a été adressée à GRT Gaz, concernant la vente d'une parcelle communale après démolition d'une habitation dans le cadre du PPRT.

Permis de construire :

Le Conseil Municipal est informé des décisions de permis de construire suivantes :

PC en cours d'instruction :

- M BOISSON Sylvain : construction d'une maison individuelle, Lotissement du Blanc d'en Haut
- M GRANGER Jean-Michel : construction d'un abri pour voitures, 185 route de Malatrait
- M MARILLET Philippe : construction d'un abri en bois, 755 route de Sainte-Colombe
- M GIROUD Anthony : extension d'un abattoir de volailles à la ferme, 5535 route de Bourg-en-Bresse
- M et Mme FOURNIER Eric et Mariel : construction d'un abri de jardin, 138 avenue de Bourgogne
- SCI DE LA GRANGE NEUVE : bâtiment ancienne Poste : changement de destination, modification et création d'ouvertures, 6 rue de la Poste

PC accordés :

- M BURIGNAT Théo et Mme MEILLER Sophie : construction d'une maison individuelle, chemin des Blancs d'en Haut
- Mme CHOSSAT Evelyne : aménagement et extension d'un logement locatif, 52 rue Françoise de la Baume
- M CHATELET Pascal : mise en place d'une pergola, 1565 route de Foissiat

Délégations au maire :

DPU : La Commune n'a pas préempté lors des ventes suivantes :

- par M et Mme SZCZESNY Freddy, 168 rue des Fleurs
- par M et Mme THOMA Patrick, 390 route des Granges
- par Mme BERGER-PONCIN Marie-Odile, 462 route du Collège
- par les Consorts GRUEL DARD, 682 Avenue de Bourgogne
- par Mme AMBLARD née FOURRIER Marie-Pierre, rue des Fleurs
- par M GIROUD Alexandre et Mme DAPORTA Laëtitia, 133 route de Berchoux

La séance est levée à 23 h 00.